

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Un compte-rendu comparatif des mesures législatives et exécutives en Amérique



OEA Plus de droits
pour plus de personnes



SOMMAIRE

Réponses du pouvoir législatif au
changement Climatique **3**

Réponses du pouvoir exécutif au
changement climatique **13**

Résumé : index de législation et
cadres politiques clés pour répondre
au changement climatique **22**

Les opinions exprimées dans ce document sont présentées dans l'unique but d'informer et ne représentent ni la position officielle de l'Organisation des États Américains, de son Secrétariat général ou de ses États membres, ni celle de ParlAmericas ou de ses membres.

COPYRIGHT © (2017) Secrétariat général de l'Organisation des États Américains et ParlAmericas. Publié par le Département du développement durable et ParlAmericas. Tous droits réservés en vertu des Conventions internationale et panaméricaine. Le contenu de cette publication ne peut être reproduit, en totalité ou en partie, ni transmis de toute manière, dont par des moyens électroniques ou mécaniques, et sans se limiter à la photocopie, l'enregistrement, le stockage ou l'extraction d'information, sans le consentement écrit préalable, ou l'autorisation, des éditeurs.

INTRODUCTION ET OBJECTIF

Cette publication présente une analyse comparative des tendances dans la rédaction de législations et d'instruments politiques pour lutter contre le changement climatique dans les États membres de l'OEA. Elle évalue la mise en œuvre des principes juridiques par les pouvoirs législatif et exécutif et leur contribution à la définition de la réponse à adopter face au changement climatique au niveau national. Elle accompagne un rapport synthèse intitulé « Changement climatique : un compte-rendu comparatif de l'approche fondée sur les droits de la personne en Amérique », visant à informer les personnes chargées d'élaborer les politiques et les parlementaires des avancées de l'agenda interaméricain en matière de changement climatique et de leur lien avec la législation environnementale et des droits de la personne.

Mesures et approches face au changement climatique : fonctions et responsabilités des pouvoirs législatif et exécutif

Ces deux pouvoirs ont des responsabilités différentes et interdépendantes pour répondre à la problématique du changement climatique. Le pouvoir législatif doit garantir que les intérêts des citoyennes et citoyens soient bien représentés et que le pouvoir exécutif soit responsable de l'application des lois, soutenues par des affectations budgétaires adaptées. Le pouvoir exécutif, quant à lui, est responsable de créer des cadres politiques et de mettre en œuvre les devoirs imposés par le pouvoir législatif.

RÉPONSES DU POUVOIR LÉGISLATIF AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En tant qu'institutions représentant et unifiant les intérêts citoyens dans la rédaction et analyse de la législation et la supervision du pouvoir exécutif, les parlements ont une fonction essentielle dans la société démocratique. Les parlementaires des États membres de l'OEA s'engagent également à adopter des législations, à insister sur la responsabilité des gouvernements et à échanger des pratiques innovantes pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique à travers des institutions interparlementaires comme ParlAmericas et des initiatives comme le Réseau parlementaire sur le changement climatique (RPCC), créé par ParlAmericas et le Parlement latino-américain et caribéen (Parlatino).

Sans être exhaustive, l'analyse comparative qui suit apporte une perspective sur les tendances législatives mises en place à travers les parlements nationaux pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique au sein de l'hémisphère¹.





Antigua-et-Barbuda

À Antigua-et-Barbuda, il n'existe aucune loi sur le changement climatique spécifique ou globale. En revanche, les mesures exigées ou suggérées par l'atténuation et l'adaptation au changement climatique se retrouvent dans d'autres lois, telles que la loi forestière², la loi de protection des plages³, la loi sur la protection de la végétation⁴, la loi sur les pêcheries⁵ et le projet de loi de gestion environnementale, récemment promulgué⁶.



Argentine

En Argentine, il n'existe aucune loi spécifique sur le changement climatique. En revanche, elle est signataire de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris. Il existe également des lois requérant ou promouvant les mesures d'atténuation et d'adaptation. Parmi elles, la loi 25.675 (loi générale sur l'environnement) et la loi 26.190, qui établit un régime pour la promotion au niveau national de la production et utilisation de sources d'énergie renouvelable, en plus de lois complémentaires promouvant les biocombustibles et l'hydrogène comme sources d'énergie. De plus, la loi 26.639 établit un régime de budget minimum pour la protection des glaciers et de l'environnement périglaciaire.



Les Bahamas

Le *Commonwealth* des Bahamas ne dispose d'aucune loi exigeant expressément l'atténuation ou l'adaptation aux impacts du changement climatique. En revanche, ces objectifs sont appuyés par d'autres lois, comme celle sur la préservation et la protection du paysage physique²⁷.



Barbade

Il n'existe aucune législation spécifique sur le changement climatique à la Barbade, mais une série de lois à la portée générale traitant des questions concernant l'environnement, l'utilisation des sols et la construction, visant à exiger et favoriser l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. À titre d'exemple, la loi sur l'aménagement rural et urbain, qui régit le système d'aménagement territorial pour l'utilisation physique du sol, a servi de guide pour élaborer un Plan national de développement physique favorisant la production d'énergies renouvelables⁷ en identifiant des emplacements adaptés à la production d'énergie éolienne.



Belize

Le Belize ne dispose pas de loi spécifique luttant contre le changement climatique. Toutefois, la loi sur la protection de l'environnement⁸ requiert l'atténuation ou l'adaptation par la réglementation de la pollution et des effluents, ainsi que des évaluations de l'impact environnemental.



Bolivia

La Bolivie ne dispose pas de loi spécifique luttant contre le changement climatique. Toutefois, en 2012, elle a promulgué la loi-cadre sur la Terre-Mère et le développement intégral pour bien vivre (loi 300)⁹, laquelle établit que les projections des changements climatiques devront être prises en compte dans les décisions de développement et exige l'élaboration de politiques du changement climatique¹⁰. Aussi, cette loi dispose des principes de justice climatique et d'accès à la justice à travers des tribunaux et cours en cas de violation des droits de la Terre-Mère.



Brésil

Le Brésil a créé par loi la Politique nationale du changement climatique définissant les principes, objectifs, directives et instruments de gestion relatifs au changement climatique. La loi 12.187 prévoit les actions de l'exécutif pour émettre des plans sectoriels d'atténuation et d'adaptation. Il existe également d'autres lois requérant ou favorisant les mesures d'atténuation, comme le Code forestier, la loi nationale sur les déchets solides, la loi sur la gestion des zones côtières, la loi sur le secteur électrique et la loi sur les biocombustibles, entre autres. Une caractéristique importante du cadre juridique brésilien est la disposition constitutionnelle de l'Article 225, qui prévoit un traitement intégral des questions environnementales et la responsabilité de tous les pouvoirs du gouvernement et de la population dans la protection et la défense de l'environnement pour les générations futures.



Canada

Le Canada ne dispose pas de loi spécifique sur le changement climatique, mais d'un cadre juridique large qui régit l'environnement et l'énergie, établi par la loi sur la protection de l'environnement¹¹, la loi sur l'évaluation environnementale¹², la loi sur les eaux¹³ et la loi sur l'efficacité énergétique¹⁴, entre autres, lesquelles exigent ou favorisent l'atténuation et l'adaptation aux impacts du changement climatique. Certaines provinces ont également adopté des projets de loi relatifs à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), prévoyant une taxe carbone dans la province de Colombie-Britannique et des systèmes de commerce d'émissions dans l'Ontario et au Québec.



Chili

Bien que le Chili n'ait pas de loi traitant explicitement le changement climatique, la loi sur les bases générales de l'environnement reconnaît l'atténuation du changement climatique comme une priorité nationale. Cette loi confère au Ministère de l'environnement le rôle de proposer des politiques et d'élaborer des plans et programmes relatifs au climat en collaboration avec différentes entités de l'administration publique afin de mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation. D'autres lois, comme la loi générale sur les services électriques, la loi sur les énergies renouvelables non conventionnelles, celle sur les concessions d'énergie géothermique, celle sur les forêts et une loi établissant l'exonération fiscale des systèmes solaires thermiques, requièrent ou favorisent l'atténuation ou l'adaptation. L'application d'une taxe sur les émissions de carbone provenant de sources fixes a aidé l'énergie solaire à atteindre son prix le plus bas de toute l'histoire.



Colombie

La Colombie travaille depuis 2015 sur un projet de loi visant à mettre en place des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Toutefois, il existe actuellement d'autres lois, telles que le Code national des ressources naturelles renouvelables et de protection de l'environnement¹⁵ et la loi sur l'utilisation rationnelle et efficace de l'énergie¹⁶ qui requièrent ou favorisent des mesures d'atténuation et d'adaptation.



Costa Rica

Le Costa Rica est en débat sur un projet de loi-cadre sur le changement climatique. En attendant, il dispose d'autres lois, comme la loi organique sur l'environnement, la loi forestière ou un régime juridique régissant l'utilisation de l'énergie, qui requièrent ou favorisent des mesures d'atténuation et d'adaptation.



Cuba

Cuba ne dispose pas de loi spécifique sur le changement climatique, mais un cadre institutionnel et juridique large traite différents objectifs d'atténuation et d'adaptation. La loi sur la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles de 1997 a établi les responsabilités de l'État dans la protection et la réhabilitation de l'environnement, ainsi que dans la lutte systématique contre les causes de sa dégradation. En 2014, la loi sur l'investissement étranger a appelé à utiliser les énergies renouvelables dans les nouveaux projets d'investissement.



Dominique

Le *Commonwealth* de la Dominique n'a aucune loi spécifique visant à lutter contre le changement climatique. Toutefois, une série de lois ont été promulguées pour réglementer l'utilisation des ressources terrestres fragiles, comme la loi sur l'aménagement rural et urbain, la loi sur la gestion des sols, des normes sur les réserves forestières, la loi sur les forêts et la faune, la loi sur les parcs nationaux et les zones protégées désignant 20 % de la superficie terrestre du pays comme zone protégée, la loi sur le contrôle des plages, la loi sur l'eau et les eaux usées et la loi sur le contrôle des pesticides. Conformément à une directive gouvernementale datant du mois d'août 2011, un projet de loi environnemental sur le développement et le changement climatique est en cours de rédaction. Cette nouvelle législation devra combler les lacunes importantes du cadre juridique et institutionnel et fournir un cadre efficace pour la gestion des activités anthropiques menaçant les écosystèmes vulnérables. Ce projet de loi a également pour objectif de fournir les cadres juridiques et institutionnels nécessaires à la mise en œuvre effective de la stratégie de développement faible en carbone résilient au climat¹⁷ et d'apporter une réponse intégrée aux problèmes climatiques et de développement.



Équateur

L'Équateur ne dispose pas de loi spécifique luttant contre le changement climatique. Néanmoins, le cadre juridique réglementant l'environnement et l'énergie requiert ou favorise des mesures d'atténuation et d'adaptation¹⁸.



États-Unis

Aux États-Unis, la loi générale sur la prévention du changement climatique de 1990²² établit les actions d'atténuation pour les secteurs agricole, forestier et commercial. Bien qu'il n'existe aucune loi fédérale pour réglementer de manière exhaustive l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, ces objectifs sont appuyés par différentes lois individuelles portant sur la qualité de l'air, le secteur de l'énergie, le secteur forestier et la gestion des zones côtières. Les initiatives législatives des États complètent ces cadres exécutifs.



Grenade

La Grenade ne dispose pas de loi spécifique luttant contre le changement climatique, dont les problématiques trouvent réponses dans des politiques et stratégies exécutives. Avec sa disposition sur le bien-être général, sa Constitution reconnaît le droit à un environnement propre, sain et écologiquement équilibré, qui est le cadre général des politiques mentionnées. Il existe de plus différentes lois individuelles appuyant les objectifs liés au changement climatique, comme par exemple la loi sur la préservation des sols, de l'eau et des forêts²³ ou la loi sur le contrôle du développement des sols.



Guatemala

Le Guatemala dispose d'une loi-cadre pour réglementer la réduction de la vulnérabilité, l'adaptation obligatoire face aux effets du changement climatique et l'atténuation des émissions de GES²⁴. Il existe d'autres cadres complémentaires, comme la loi forestière²⁵ et une loi prévoyant des incitations à utiliser des énergies renouvelables.



Guyane

La Guyane ne dispose pas de loi spécifique luttant contre le changement climatique, mais la loi sur la protection de l'environnement, celle sur l'énergie et celle sur les zones protégées, entre autres, requièrent ou favorisent des mesures d'atténuation et d'adaptation.



Haïti

Malgré un débat soutenu sur la nécessité de renforcer le cadre de gestion environnementale en Haïti suite au séisme de 2010, le pays ne dispose pas de cadre juridique de ce type, ni de loi sur le changement climatique. Le Chapitre II de la Constitution de 1987 contient des articles portant sur l'environnement et établissant la nécessité de maintenir un équilibre écologique. En 2006, un décret présidentiel sur la gestion environnementale²⁶ a été promulgué pour accompagner ces dispositions constitutionnelles en réglementant la planification environnementale, les zones protégées, les évaluations environnementales, le système d'information environnemental national, la pollution et les dommages à l'environnement.



Honduras

Le Honduras ne dispose pas de loi spécifique luttant contre le changement climatique. Le cadre juridique national réglementant l'environnement et l'énergie a par conséquent une grande influence sur les réponses face au changement climatique.



Jamaïque

Il n'existe aucune loi requérant expressément l'atténuation ou l'adaptation aux impacts du changement climatique en Jamaïque. Il existe néanmoins des lois et réglementations requérant ou promouvant des mesures d'atténuation et d'adaptation, comme la loi sur l'air propre, celle sur la protection des bassins, celle sur la gestion des ressources aquatiques, celle sur la gestion environnementale, celle sur la gestion des sols, celle sur le développement et l'utilisation des sols, celle sur la Société de développement urbain, la loi météorologique, celle sur la préservation des ressources naturelles, celle sur le Bureau de la préparation aux catastrophes et de la gestion des situations d'urgence et la loi sur la gestion des catastrophes, en plus de la loi sur le patrimoine national, la loi sur les espèces en voie de disparition, ainsi qu'une réglementation forestière²⁸.



Mexique

En 2012, le Mexique a promulgué une loi générale sur le changement climatique (modifiée en 2014) afin de compléter la législation existante (par exemple, la loi générale sur l'équilibre écologique et la protection de l'environnement et la loi générale sur l'environnement et les ressources naturelles, qui portent sur la qualité de l'air, les énergies renouvelables, la faune, la biodiversité et la gestion durable des forêts). Aussi, en 2011, le pays a promulgué une loi limitant les émissions des véhicules. Des initiatives législatives comme celles-là ont fortement favorisé la politique de l'exécutif pour répondre au changement climatique après les Accords de Cancún de 2010.



Nicaragua

Bien que le Nicaragua ne dispose pas de loi spécifique en la matière, une résolution sur le changement climatique et l'adaptabilité²⁹ a modifié la loi générale sur l'environnement et les ressources naturelles³⁰ pour inclure la protection contre le changement climatique.



Panama

Panama a créé un Ministère de l'Environnement et a modifié la loi 41 de 1998 (loi générale sur l'environnement), en plus de quelques dispositions de la loi sur l'utilisation des eaux. Le Panama ne dispose pas de législation spécifique sur le changement climatique, mais d'un cadre juridique et réglementaire environnemental et d'un autre portant sur l'énergie, visant à réglementer les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. En décembre 2016, un représentant de l'Assemblée nationale du Panama a assumé la présidence du groupe de travail permanent sur le changement climatique de ParlAmericas, qui appuie la coordination interparlementaire et l'échange d'expériences concernant les mesures législatives pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.



Paraguay

Un débat sur une loi générale sur le changement climatique est en cours depuis 2014 au Paraguay. En attendant, le cadre juridique de gestion environnementale requiert ou favorise l'atténuation et l'adaptation aux impacts du changement climatique.



Pérou

Le Pérou travaille depuis 2014 avec différents secteurs politiques sur une proposition de loi-cadre pour lutter contre les effets du changement climatique. En attendant, le cadre juridique de gestion environnementale, qui comprend la loi sur l'environnement, la loi-cadre sur le système de gestion environnementale, la loi organique sur les gouvernements régionaux, la loi sur les mécanismes de récompense des services écosystémiques, la loi sur les forêts et la faune, la loi sur les zones naturelles protégées et la loi sur les ressources hydriques appuient les efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique³¹.



République dominicaine

La République dominicaine ne dispose pas de loi spécifique sur le changement climatique, bien que la Stratégie nationale de développement établisse un engagement à diminuer les émissions de GES. De plus, une grande partie de la législation environnementale est utile face au changement climatique. Depuis l'émission de la loi générale sur l'environnement et les ressources naturelles (64-00), la gestion environnementale et le changement climatique sont la responsabilité du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles. Le cadre juridique comprend la loi sur l'incitation au développement de sources d'énergie renouvelable, la loi sur les hydrocarbures et la loi forestière, entre autres, qui exigent ou favorisent des mesures d'atténuation et d'adaptation.



Saint-Kitts-et-Nevis

Saint-Kitts-et-Nevis ne dispose pas de loi spécifique luttant contre le changement climatique, mais la loi sur la préservation et la protection de l'environnement (NCEPA, en anglais), la loi sur les pêcheries et la loi sur le développement agricole, entre autres, requièrent ou favorisent des mesures d'atténuation et d'adaptation³². Les objectifs de la NCEPA en particulier correspondent aux principes d'adaptation au changement climatique. Une autre loi à mentionner est celle sur la planification et de contrôle du développement, qui a établi la création du Comité de contrôle et de planification du développement chargé de réviser et de déterminer les demandes de planification de construction et de développement en fonction des évaluations d'impact environnemental³³.



Sainte-Lucie

Aucune loi ne requiert expressément l'atténuation ou l'adaptation aux impacts du changement climatique à Sainte-Lucie. Néanmoins, ces objectifs sont appuyés par d'autres lois, comme celle de préservation des sols, de l'eau et des forêts, la loi nationale fiduciaire de Sainte-Lucie, la loi sur la protection de la faune, celle sur les pêcheries, celle sur l'amélioration et la préservation des sols, la loi nationale sur la préservation et la loi sur l'aménagement et le développement physique.



Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Il n'existe aucune loi spécifique à Saint-Vincent-et-les-Grenadines requérant expressément l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique, ni un cadre de gestion environnementale général. Toutefois, la loi sur la préservation des ressources forestières³⁴, celle sur la protection des plages³⁵, celle sur les pêcheries³⁶ et celle sur la gestion des déchets³⁷, entre autres, appuient des mesures de lutte contre le changement climatique.



Le Salvador

Le Salvador ne dispose pas de loi spécifique luttant contre le changement climatique. Toutefois, le cadre juridique réglementant les questions liées à l'environnement et à l'énergie, qui comprend la loi sur l'environnement, la loi forestière¹⁹ et le cadre juridique pour l'utilisation des sols et l'aménagement du territoire urbain²⁰, entre autres, requiert ou favorise des mesures d'atténuation et d'adaptation²¹.



Suriname

Depuis l'adoption de la loi sur la préservation de la nature en 1954³⁸, le Suriname n'a aucune législation sur le changement climatique, ni de loi environnementale exhaustive. Toutefois, une nouvelle législation environnementale faisant actuellement l'objet d'une analyse prévoit l'inclusion de la pollution environnementale, la création d'un organisme pour l'environnement et d'un fonds pour la recherche climatique, en plus de dispositions imposant l'analyse de l'impact environnemental en tant que condition obligatoire³⁹.



Trinité-et-Tobago

Aucune loi à Trinité-et-Tobago n'exige expressément l'atténuation ou l'adaptation aux impacts du changement climatique. Toutefois, d'autres lois, telles que la loi sur les émissions des véhicules, la loi sur la gestion de la pollution atmosphérique et acoustique, la loi sur la gestion de la pollution de l'eau, la loi sur la gestion environnementale, la loi sur la gestion des catastrophes et la loi forestière, appuient ces objectifs.



Uruguay

Aucune loi ne requiert expressément l'atténuation ou l'adaptation aux impacts du changement climatique en Uruguay, mais la loi sur l'environnement appuie la mise en place de mesures.



Venezuela

Le cadre juridique du Venezuela en matière de changement climatique consiste en la Constitution, la loi organique sur l'environnement⁴⁰ et la loi sur la gestion intégrale des risques socio-naturels et technologiques de 2009⁴¹. Cette dernière a prévu la création d'un comité chargé du Plan national pour l'adaptation au changement climatique et d'évaluer les vulnérabilités du pays dans ce domaine.

RÉPONSES DU POUVOIR EXÉCUTIF AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'exécutif a la double mission d'établir un cadre politique dont la mise en œuvre requiert un effort législatif, et d'exécuter les rôles imposés par le législatif à travers les politiques publiques. Sans être exhaustive, l'analyse comparative qui suit illustre les tendances d'atténuation et d'adaptation au changement climatique à travers les politiques du pouvoir exécutif appliquées au niveau national⁴².



Antigua-et-Barbuda

Antigua-et-Barbuda a démontré son engagement à appliquer les obligations prises en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à travers la création d'une base de données sur le changement climatique, d'un inventaire de gaz à effet de serre (GES) et de programmes de recherche et de suivi, entre autres politiques. De plus, elle a adopté une Stratégie environnementale nationale, un Plan national pour le développement physique, une Politique énergétique nationale et une Stratégie pour la durabilité énergétique⁴³.



Argentine

L'Argentine a accueilli la Conférence des Parties (COP 4) de la CCNUCC en 1998 et, en 2015, elle a créé le Fonds argentin du carbone à travers un décret exécutif (Décret 1070/05) afin de promouvoir des projets d'atténuation conformes au Protocole de Kyoto. De plus, depuis 2012, le pays dispose d'une Stratégie nationale pour l'atténuation du changement climatique.



Les Bahamas

Le *Commonwealth* des Bahamas dispose d'une Politique nationale d'adaptation au changement climatique depuis 2005, qui comprend des directives pour de nombreux secteurs (agriculture, pêche, énergie, finance et assurance, forêts, santé et établissements humains, biodiversité et tourisme, par exemple)⁵⁸.



Barbade

La Barbade a depuis 2012 une Politique nationale du changement climatique qui appuie les améliorations constantes dans les domaines institutionnel, administratif et législatif, destinées aux mesures d'atténuation et d'adaptation pour atteindre une économie verte. Le pays a assumé un rôle de leader dans le financement climatique en représentant les petits États insulaires en développement au Conseil du Fonds vert pour le climat⁴⁴.



Belize

Soutenu par l'OEA, le Belize travaille sur une proposition de Politique énergétique nationale⁴⁵. L'un des objectifs de cette proposition est de minimiser les effets néfastes du changement climatique et des émissions de GES. La Politique d'adaptation au changement climatique existante incite également les organismes gouvernementaux à explorer et à accéder aux opportunités de formation, de nouveaux financements et de soutien au transfert de technologies, issus de négociations internationales en matière de changement climatique. De plus, cette politique prévoit que les organismes concernés doivent préparer des options de politiques d'adaptation pour leur secteur respectif. En 2009, le pays a émis une Stratégie nationale d'adaptation et son plan d'action visant à lutter contre le changement climatique dans le secteur hydrique⁴⁶.



Bolivie

La Bolivie a fait la promotion d'initiatives contribuant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique à travers des décrets exécutifs. À titre d'exemple, le Décret No. 28.218 intègre des mécanismes de développement propre dans la Politique nationale de développement.



Brésil

Le Brésil a promulgué différents décrets exécutifs pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Parmi eux, la création d'un Comité interministériel du changement climatique (Décret No. 6263/2007) et d'un Plan national du changement climatique, ainsi qu'une Politique nationale du changement climatique. Ces initiatives impliquent l'engagement à inclure 80 % d'énergies renouvelables dans son mix énergétique et une réduction de 10 % de la consommation électrique d'ici 2030, conformément aux exigences du Plan énergétique national.



Canada

Le Canada a démontré un leadership fort en matière de changement climatique. Dans le cadre de sa contribution au nouvel accord international, il a prévu d'atteindre une cible de réduction des émissions de GES de 30 % en-dessous des niveaux de 2005 d'ici 2030, applicable à toute l'économie. Dans ce contexte, il a mis en place une approche réglementaire pour chaque secteur visant à réduire les émissions de GES conformément aux partenaires économiques principaux. Il a également adopté des mesures dans les domaines liés au transport et aux hydrofluorocarbures, entre autres⁴⁷.



Chili

Le Ministère de l'environnement chilien a effectué des efforts pour intégrer des mesures liées au changement climatique dans les politiques publiques nationales et obtenir une économie faible en carbone. Aussi, le Chili a établi un Conseil ministériel consacré à la durabilité et au changement climatique⁴⁸ et, en 2014, il a publié une mise à jour du Plan national d'adaptation au changement climatique. Le Chili est actuellement en train de mettre à jour son Plan d'action national sur le changement climatique à travers un processus de consultation publique. Il développe également des plans d'adaptation sectoriels. De plus, il a annoncé la création d'une Agence pour le changement climatique et la durabilité. Cette organisme décentralisé appuiera la mise en œuvre de politiques publiques pour l'action contre le changement climatique et pour le développement durable dans les secteurs public et privé.



Colombie

La Colombie a mis en œuvre un Plan national d'adaptation au changement climatique pour réduire la vulnérabilité et augmenter la capacité de réponse aux événements climatiques extrêmes liés⁴⁹. Le Plan national de développement comprend également la Stratégie de développement faible en carbone, la Stratégie nationale de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation de la forêt (REDD+) et une stratégie pour la protection financière face aux événements climatiques extrêmes. À travers des décrets présidentiels, la Colombie a créé une Commission intersectorielle du changement climatique et un Système national du changement climatique pour élaborer et coordonner des politiques⁵⁰.



Costa Rica

Le Costa Rica a démontré un leadership fort en matière de changement climatique. Il dispose depuis 2008 d'une Stratégie nationale pour le changement climatique, et depuis 2014 d'un plan d'action. À travers une résolution ministérielle⁵¹, il a également créé un Système de gestion pour démontrer la neutralité carbone, auquel participent le secteur privé et la société civile. Ce système a permis au pays de réaffirmer son engagement à atteindre la neutralité carbone d'ici 2021.



Cuba

Le Conseil des ministres de Cuba a approuvé un Plan d'État pour lutter contre le changement climatique (Tarea Vida) se concentrant sur la vie des personnes habitant les zones les plus vulnérables, sur la sécurité alimentaire et sur le secteur touristique. En 2011, les guides de politique sociale et économique ont donné la priorité aux études sur le changement climatique mettant l'accent sur l'eau, les sols et la préservation de la biodiversité. La Stratégie nationale environnementale 2011-2015 a proposé d'utiliser des sources d'énergie renouvelable, de renforcer les mesures d'adaptation dans la gestion des zones côtières et de promouvoir l'adaptation dans l'aménagement territorial et les investissements pour prévenir les impacts des événements climatiques extrêmes. Aussi, des mesures d'atténuation et d'adaptation ont été introduites dans le secteur forestier et des mesures pour minimiser les impacts du changement climatique sur la santé et pour améliorer les systèmes d'alerte aux catastrophes naturelles ont été élaborées. Le programme de lutte contre le changement climatique de 2007 a mis l'accent sur l'intégration de mesures d'adaptation dans tous les programmes, plans et projets traitant la production alimentaire, la gestion des eaux, l'aménagement du territoire urbain, l'hygiène et l'épidémiologie.



Dominique

Le *Commonwealth* de Dominique a mis en pratique un Programme pour la biodiversité et l'adaptation au changement climatique à travers sa Convention sur les stratégies de diversité biologique et son plan d'action⁵², laquelle intègre de manière globale les mesures d'atténuation et d'adaptation. De plus, le pays a depuis 2012 une Stratégie de développement faible en carbone résilient au climat, qui comprend un Programme pilote de résilience climatique et un Programme stratégique de résilience climatique. La mise en pratique de cette stratégie vise la transformation vers une économie faible en carbone.



Équateur

Le Ministère de l'environnement de l'Équateur est chargé de l'application de politiques appuyant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. De plus, le pays dispose d'un Comité interinstitutionnel du changement climatique, qui coordonne les politiques et actions dans les différents ministères, et d'une Stratégie nationale du changement climatique jusqu'à 2025⁵³.



États-Unis

En 2014, l'Agence américaine de Protection de l'environnement (EPA, en anglais) a adopté le Plan d'énergie propre pour réduire la pollution au CO₂ provenant des centrales de production d'énergie, qui se concentre sur les actions visant à lutter contre le changement climatique. Ce plan fait actuellement l'objet d'un litige⁵⁴. Aussi, plusieurs États ont adopté des politiques liées au changement climatique, comme le plan d'action pour lutter contre le changement climatique des États du Colorado, Connecticut, Maine et de New York, la définition de normes de performance sur les émissions de GES pour les véhicules en Californie, au New Jersey et à Washington, la création de commissions pour élaborer des recommandations de politiques sur le changement climatique en Alaska, Arkansas et Arizona, et un programme de crédit d'émissions (cap and trade) en Californie⁵⁵.



Grenade

Grenade dispose depuis 2007 d'une Politique nationale du changement climatique et d'un plan d'action. L'adoption de ces instruments a été favorisée, en partie, par sa participation au projet « Planification pour l'adaptation aux changements climatiques dans les Caraïbes » (CPACC, en anglais), exécuté avec le Secrétariat général de l'OEA et le soutien financier du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le pays dispose depuis 2011 d'une Stratégie de développement faible en carbone, favorisée essentiellement par la priorité de répondre aux impacts du changement climatique. Le pays a pris la Politique énergétique nationale de 2011, le Plan pour le système de zones protégées de 2012 et la Politique nationale du changement climatique pour 2007-2011 et son plan d'action, comme principes de base du développement faible en carbone⁵⁶.



Guatemala

Le Guatemala a adopté d'importantes mesures pour répondre au changement climatique, comme la Politique énergétique, adoptée récemment, qui a pour objectif d'obtenir 80 % de l'électricité du pays à partir de sources d'énergie renouvelable d'ici 2030.



Guyane

Du fait de sa participation au projet « Planification pour l'adaptation aux changements climatiques dans les Caraïbes » (CPACC, en anglais), exécuté par le Secrétariat général de l'OEA avec le soutien financier du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la Guyane a élaboré depuis 2002 sa Politique d'adaptation au changement climatique et son plan de mise en œuvre. Elle met de plus en pratique une Stratégie de développement faible en carbone et a dirigé les efforts internationaux dans des projets visant à éviter la déforestation.



Haïti

Haïti possède un cadre politique large qui, malgré certaines difficultés de mise en œuvre, coïncide avec les objectifs internationaux en matière de changement climatique. Il comprend par exemple un Plan de développement stratégique et un Plan national d'adaptation, traitant la gestion intégrée des ressources hydriques, la gestion des zones côtières, la sécurité alimentaire, le biocommerce, la transition énergétique et l'éducation pour réduire la consommation de combustibles fossiles.



Honduras

Le Honduras dispose d'une Stratégie nationale pour le changement climatique et a adopté d'importantes mesures en la matière, en plus de mener les efforts régionaux pour résoudre le problème du dendroctone du pin ponderosa⁵⁷.



Jamaïque

Le Plan national de développement Vision 2030 Jamaïque établit un cadre général pour les activités de soutien à l'atténuation du changement climatique, en particulier à travers une meilleure conservation énergétique. L'adaptation est prévue par un Plan sectoriel pour la gestion des ressources naturelles, de l'environnement et du changement climatique⁵⁹. Avec le soutien de l'OEA, le pays a également élaboré une Politique nationale d'échange de crédits de carbone faisant partie de sa Politique énergétique nationale.



Mexique

Le Mexique dispose d'un Plan national d'adaptation au changement climatique et d'un Comité interministériel chargé des politiques du changement climatique, en plus d'un Programme national centré sur la qualité de l'air et le registre des émissions de GES. Un Fonds pour le changement climatique a également été créé pour promouvoir la croissance verte et faible en carbone.



Nicaragua

Le Nicaragua a adopté une Stratégie nationale pour l'environnement et le changement climatique. Cette stratégie est transversale, conçue pour être appliquée par les différents ministères et intègre les questions liées au changement climatique dans la politique gouvernementale et la gestion des sols. C'est dans ce cadre que les autorités sectorielles ont adopté des plans d'action pour le changement climatique liés à l'agriculture, à la pêche et aux forêts, entre autres secteurs⁶⁰.



Panama

Le Panama dispose d'une Stratégie nationale pour le changement climatique depuis 2007 et a récemment participé à l'élaboration d'un cadre conceptuel pour un marché de crédits de carbone.



Paraguay

Le Paraguay travaille sur un inventaire d'émissions de GES depuis plus de dix ans et dispose d'une Commission nationale du changement climatique composée par différents ministères, organismes gouvernementaux et représentants et représentants de l'académie⁶¹.



Pérou

Le Pérou travaille depuis 2003 à renforcer ses cadres réglementaires, institutionnels et politiques liés au changement climatique. Il a adopté une Stratégie nationale pour le changement climatique afin de respecter les engagements de la CCNUCC au niveau national. Elle a été mise à jour à travers les consultations de plusieurs parties prenantes à l'occasion de la Conférence des Parties (COP 20) de la CCNUCC en 2014, qui a eu lieu dans le pays.



République dominicaine

La République dominicaine a un Plan de développement économique compatible avec les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique⁶². En 2008, un décret exécutif a également créé le Conseil national pour le changement climatique et le Mécanisme pour un développement propre⁶³, composé de ministères, d'organismes gouvernementaux, du secteur privé et d'organisations de la société civile, et présidé par le Président du pays.



Saint-Kitts-et-Nevis

Saint-Kitts-et-Nevis dispose d'un cadre politique large destiné à relever les défis environnementaux et du changement climatique, comprenant une Stratégie nationale de gestion environnementale et une Politique nationale, élaborée avec le soutien de l'OEA⁶⁴.



Sainte-Lucie

Sainte-Lucie dispose d'une Politique nationale d'adaptation au changement climatique conçue pour répondre à ses impacts à court, moyen et long terme de manière participative, globale et coordonnée.



Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Saint-Vincent-et-les-Grenadines dispose de plusieurs politiques appuyant l'adaptation au changement climatique, comme le Plan national de développement économique et social 2013-2025, qui intègre la résilience climatique en tant qu'objectif stratégique, et la Stratégie nationale de gestion environnementale et son plan d'action. Un Plan d'action énergétique⁶⁵ est actuellement en cours d'élaboration.



Le Salvador

Le Salvador a adopté différents instruments politiques pour répondre au changement climatique, comme par exemple la Stratégie nationale de l'environnement, la Politique énergétique nationale et la Stratégie nationale du changement climatique de 2013.



Suriname

En 2011, le Suriname a créé l'Agence de développement compatible avec le climat dans le but de consolider et d'intégrer les efforts liés au changement climatique dans les différents ministères. Elle est responsable, entre autres, de coordonner les politiques nationales en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et de préservation des forêts, d'obtenir des financements internationaux pour ces politiques, de diriger le Fonds pour le changement climatique et de soutenir l'Institut de la connaissance compatible avec le climat⁶⁶.



Trinité-et-Tobago

Trinité-et-Tobago a une Politique nationale du changement climatique depuis 2011 et a créé un Fonds vert. De plus, il existe un cadre politique global permettant de répondre au changement climatique en matière de forêt, d'énergie et de gestion environnementale.



Uruguay

L'Uruguay est leader dans les négociations d'accords environnementaux multilatéraux et soutient le Programme de Montevideo pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement. De plus, il dispose d'un Plan national de réponse au changement climatique.



Venezuela

Au Venezuela, le changement climatique est traité à travers le Plan national de développement économique et social. De plus, en 2012, il a adopté de nouvelles stratégies pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique⁶⁷.

RÉSUMÉ : INDEX DE LÉGISLATION ET CADRES POLITIQUES CLÉS POUR RÉPONDRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

	POUVOIR LÉGISLATIF	POUVOIR EXÉCUTIF
Antigua-et-Barbuda	<ul style="list-style-type: none"> • Loi forestière • Loi sur la protection des plages • Loi sur la protection de la végétation • Loi sur les pêcheries • Projet de loi sur la gestion environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une base de données sur le changement climatique, d'un inventaire des gaz à effet de serre (GES) et de programmes de recherche et de suivi • Stratégie environnementale nationale • Plan national de développement physique • Politique énergétique nationale • Stratégie de durabilité énergétique
Argentine	<ul style="list-style-type: none"> • Loi générale sur l'environnement • Régime de budgets minimum pour la protection des glaciers et de l'environnement périglaciaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds argentin du carbone • Stratégie nationale d'atténuation du changement climatique
Les Bahamas	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur la préservation et protection du paysage physique 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique nationale d'adaptation au changement climatique

	POUVOIR LÉGISLATIF	POUVOIR EXÉCUTIF
Barbade	<ul style="list-style-type: none"> Loi sur l'aménagement rural et urbain 	<ul style="list-style-type: none"> Politique nationale du changement climatique Représente les petits États insulaires en développement au Conseil du Fonds vert pour le climat
Belize	<ul style="list-style-type: none"> Loi sur la protection de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Travaille sur une proposition de Politique énergétique nationale Politique d'adaptation au changement climatique Stratégie nationale d'adaptation
Bolivie	<ul style="list-style-type: none"> Loi-cadre sur la Terre-Mère et le développement intégral pour bien vivre 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration de mécanismes de développement propre dans la Politique nationale de développement
Brésil	<ul style="list-style-type: none"> Code forestier Loi prévoyant la loi nationale sur les déchets solides Loi sur la gestion des zones côtières Loi sur le secteur électrique Loi sur les biocombustibles 	<ul style="list-style-type: none"> Politique nationale du changement climatique Comité interministériel du changement climatique Plan national du changement climatique Plan énergétique national

POUVOIR LÉGISLATIF**POUVOIR EXÉCUTIF****Canada**

- Loi sur la protection de l'environnement
- Loi sur l'évaluation environnementale
- Loi sur les eaux
- Loi sur l'efficacité énergétique
- Projets de lois relatifs à la réduction des émissions de GES promulgués dans certaines provinces

- Approche réglementaire pour chaque secteur visant à réduire les émissions de GES conformément aux partenaires économiques principaux
- Cible de réduction des émissions de 30 % en-dessous des niveaux de 2005 d'ici 2030, applicable à toute l'économie

Chili

- Loi sur les bases générales de l'environnement
- Loi générale sur les services électriques
- Loi sur les énergies renouvelables non conventionnelles
- Loi sur les concessions d'énergie géothermique
- Loi sur les forêts

- Conseil ministériel consacré à la durabilité et au changement climatique
- Plan national d'adaptation au changement climatique
- Plan d'action national du changement climatique (sous consultation publique)
- Annonce de la création d'une Agence pour le changement climatique et la durabilité

POUVOIR LÉGISLATIF**POUVOIR EXÉCUTIF****Colombie**

- Code national des ressources naturelles renouvelables et de protection de l'environnement
- Loi sur l'utilisation rationnelle et efficace de l'énergie
- Projet de loi visant à mettre en place des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

- Plan national d'adaptation au changement climatique
- Plan national de développement comprenant la Stratégie de développement faible en carbone, la Stratégie nationale de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation de la forêt (REDD+) et une stratégie pour la protection financière face aux événements climatiques extrêmes
- La Commission intersectorielle du changement climatique et le Système national du changement climatique ont été créés par des décrets présidentiels

Costa Rica

- Loi organique sur l'environnement
- Loi forestière
- Projet de loi-cadre sur le changement climatique

- Stratégie nationale du changement climatique
- Système de gestion pour démontrer la neutralité carbone, auquel participent le secteur et la société civile
- Engagement à atteindre la neutralité carbone d'ici 2021 réaffirmé

Cuba

- Loi sur la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles
- Loi sur l'investissement étranger

- Stratégie environnementale nationale
- Tarea Vida : Plan gouvernemental pour lutter contre le changement climatique
- Programme de lutte contre le changement climatique

POUVOIR LÉGISLATIF**POUVOIR EXÉCUTIF****Dominique**

- Projet de loi environnemental sur le développement et le changement climatique (en cours de rédaction)
- Loi sur l'aménagement rural et urbain
- Loi sur la gestion des sols
- Normes sur les réserves
- Loi sur les forêts et la faune
- Loi sur les parcs nationaux et les zones protégées
- Loi sur le contrôle des plages
- Loi sur l'eau et les eaux usées
- Loi sur le contrôle des pesticides

- Programme pour la biodiversité et l'adaptation au changement climatique
- Stratégie de développement faible en carbone résilient au climat

Équateur

- Cadre juridique qui régleme l'environnement et l'énergie et requiert ou favorise des mesures d'atténuation et d'adaptation

- Comité interministériel du changement climatique
- Stratégie nationale du changement climatique

POUVOIR LÉGISLATIF**POUVOIR EXÉCUTIF****États-Unis**

- La loi générale sur la prévention du changement
- climatique établit les actions d'atténuation pour les secteurs agricole, forestier et commercial

- Plan d'énergie propre pour réduire la pollution par CO2 (en litige)
- Plans d'action pour lutter contre le changement climatique, normes de performance sur les émissions de GES des véhicules et commissions pour élaborer des recommandations de politiques sur le changement climatique dans plusieurs États
- Programme de crédit d'émissions (cap-and-trade) en Californie

Grenade

- Loi sur le contrôle du développement des sols
- Loi sur la préservation des sols, de l'eau et des forêts

- Politique nationale du changement climatique
- Stratégie de développement faible en carbone
- Politique énergétique nationale
- Plan pour le système de zones

Guatemala

- Loi-cadre pour réglementer la réduction de la vulnérabilité, l'adaptation obligatoire face aux effets du changement climatique et l'atténuation des émissions de GES
- Loi forestière
- Loi prévoyant des incitations à utiliser des énergies renouvelables

- Politique énergétique ayant pour objectif d'obtenir 80 % de l'électricité du pays à partir de sources d'énergie renouvelable d'ici 2030

	POUVOIR LÉGISLATIF	POUVOIR EXÉCUTIF
Guyane	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur la protection de l'environnement • Loi énergétique • Loi sur les zones protégées 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique d'adaptation au changement climatique • Stratégie de développement faible en carbone • Leader international dans les projets visant à éviter la déforestation
Haïti	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositions constitutionnelles sur l'environnement et l'équilibre écologique 	<ul style="list-style-type: none"> • Décret présidentiel sur la gestion environnementale • Plan de développement stratégique • Plan national d'adaptation
Honduras	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre juridique national qui régleme l'environnement et l'énergie et influe sur les réponses au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie nationale du changement climatique • Leader régional dans les efforts pour résoudre le problème du dendroctone du pin ponderosa
Jamaïque	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur l'air propre • Loi sur la protection des bassins • Loi sur la gestion des ressources aquatiques • Loi sur la gestion environnementale • Loi sur la gestion des sols 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan national de développement Vision 2030, centré sur une meilleure conservation énergétique • Plan sectoriel pour la gestion des ressources naturelles, de l'environnement et du changement climatique

	POUVOIR LÉGISLATIF	POUVOIR EXÉCUTIF
Jamaïque	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur le développement et l'utilisation des sols • Loi sur la préservation des ressources naturelles • Loi sur la gestion des catastrophes • Loi sur le patrimoine national • Loi sur les espèces en voie de disparition 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique nationale d'échange de crédits de carbone faisant partie de la Politique énergétique nationale
Mexique	<ul style="list-style-type: none"> • Loi générale sur le changement climatique • Loi générale sur l'équilibre écologique et la protection de l'environnement • Loi limitant les émissions des véhicules 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan national d'adaptation au changement climatique • Comité interministériel • Programme national centré sur la qualité de l'air • Registre des émissions de GES • Fonds pour le changement climatique pour promouvoir la croissance verte et faible en carbone
Nicaragua	<ul style="list-style-type: none"> • Amendements à la Loi générale sur l'environnement et les ressources naturelles pour inclure la protection contre le changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie nationale du changement climatique et pour l'environnement

	POUVOIR LÉGISLATIF	POUVOIR EXÉCUTIF
Panama	<ul style="list-style-type: none"> • Loi générale sur l'environnement et cadre juridique et réglementaire • Loi sur l'utilisation des eaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie nationale du changement climatique • A élaboré un cadre conceptuel pour un marché de crédits de carbone
Paraguay	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre juridique de gestion environnementale • Loi générale sur le changement climatique (en cours de débat) 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaille sur un inventaire d'émissions de GES • Commission nationale du changement climatique composée de différents ministères, organismes gouvernementaux et représentantes et représentants de l'académie
Pérou	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur l'environnement • Loi-cadre sur le système de gestion environnementale • Loi sur les mécanismes de récompense des services écosystémiques • Loi sur les forêts et la faune • Loi sur les zones naturelles protégées • Loi sur les ressources hydriques • Loi-cadre pour lutter contre les effets du changement climatique (en cours de rédaction) 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie nationale du changement climatique

POUVOIR LÉGISLATIF**POUVOIR EXÉCUTIF****République dominicaine**

- Loi générale sur l'environnement et les ressources naturelles
- Loi sur l'incitation au développement de sources d'énergie renouvelable
- Loi sur les hydrocarbures
- Loi forestière

- Plan de développement stratégique
- Conseil national pour le changement climatique et le Mécanisme pour un développement propre, composé de ministères, d'organismes gouvernementaux, du secteur privé et d'organisations de la société civile, présidé par le Président du pays

Saint-Kitts-et-Nevis

- Loi nationale sur la préservation et la protection de l'environnement
- Loi sur les pêcheries
- Loi sur la planification et le contrôle du développement

- Stratégie nationale de gestion environnementale
- Politique énergétique nationale

Sainte-Lucie

- Loi sur la préservation des sols, de l'eau et des forêts
- Loi nationale fiduciaire de Sainte-Lucie
- Loi sur la protection de la faune
- Loi sur les pêcheries
- Loi sur l'amélioration et la préservation des sols
- Loi nationale sur la préservation
- Loi sur la planification et le développement physique

- Politique nationale d'adaptation au changement climatique

	POUVOIR LÉGISLATIF	POUVOIR EXÉCUTIF
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur la préservation des ressources forestières • Loi sur la protection des plages • Loi sur les pêcheries • Loi sur la gestion des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan national du développement économique et social • Stratégie nationale de gestion environnementale • Plan d'action énergétique
Le Salvador	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur l'environnement • Loi forestière • Cadre juridique pour l'utilisation et l'aménagement territorial urbain 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie environnementale nationale • Plan énergétique national • Stratégie nationale du changement climatique
Suriname	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur la préservation de la nature 	<ul style="list-style-type: none"> • Agence de développement compatible avec le climat
Trinité-et-Tobago	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur les émissions des véhicules • Loi sur la gestion de la pollution atmosphérique et acoustique • Loi sur la gestion de la pollution de l'eau • Loi sur la gestion environnementale • Loi sur la gestion des catastrophes • Loi forestière 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique nationale du changement climatique • Fonds vert

	POUVOIR LÉGISLATIF	POUVOIR EXÉCUTIF
Uruguay	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Leader dans les négociations d'accords environnementaux multilatéraux et le soutien du Programme de Montevideo pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement • Plan national de réponse au changement climatique
Venezuela	<ul style="list-style-type: none"> • Loi organique sur l'environnement • Loi sur la gestion intégrale des risques socio-naturels et technologiques, avec un comité chargé du Plan national d'adaptation au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan national de développement économique et social, traitant le changement climatique • Stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

1. La dernière mise à jour de ces informations sur la législation date de novembre 2016.
2. Lois d'Antigua-et-Barbuda, Chapter 178: The Forestry Act. 17 juin 1941. <http://www.laws.gov.ag/acts/chapters/cap-178.pdf> (en anglais).
3. Lois d'Antigua-et-Barbuda, Chapter 46: The Beach Protection Act. 18 juin 1957. <http://www.laws.gov.ag/acts/chapters/cap-46.pdf> (en anglais).
4. Lois d'Antigua-et-Barbuda, Chapter 329: The Plan Protection Act. 11 août 1941. <http://www.laws.gov.ag/acts/chapters/cap-329.pdf> (en anglais).
5. Lois d'Antigua-et-Barbuda, The Fisheries Act. 17 novembre 2006. <http://laws.gov.ag/acts/2006/a2006-22.pdf> (en anglais).
6. Lois d'Antigua-et-Barbuda, Environmental Protection and Management Act. 24 septembre 2015. <http://laws.gov.ag/acts/2015/a2015-11.pdf> (en anglais).
7. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL), "Review of the Economics of Climate Change (RECC) in the Caribbean Project: Phase I Climate Change Profiles in Select Caribbean Countries." 3 février 2010. <http://repositorio.cepal.org/handle/11362/38289?locale-attribute=en> (en anglais).
8. Gouvernement de Belize, Environmental Protection Act. 20 avril 2009. <http://www.doe.gov.bz/index.php/services/send/19-belize-environmental-laws-regulations/115-environmentalprotection-amendment-act-2009> (en anglais).
9. Assemblée législative plurinationale de Bolivie. Loi-cadre sur la Terre-Mère et le développement intégral pour bien vivre. n.d.
10. L'Article 32 de cette loi est exclusivement consacré au changement climatique.
11. Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999 S.C. 1999, c. 33.
12. Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, 2012 S.C. 2012, c. 19, s. 52.
13. Loi canadienne sur les ressources en eaux. R.S.C., 1985, c. C-11.
14. Loi Canadienne sur l'efficacité énergétique Act S.C. 1992, c. 36.
15. Loi 2811 de 1994.
16. Loi 697 de 2001.
17. Gouvernement de Dominique, Low-Carbon Climate-Resilient Development Strategy 2012-2020, 2012. https://unfccc.int/files/cooperation_support/nama/application/pdf/dominica_low_carbon_climate_resilient_strategy_%28finale%29.pdf (en anglais).
18. Texte unifié de la législation environnementale secondaire Décret présidentiel No. 3516, 31 de mars 2003, édition spéciale No. 2 du Registre officiel.
19. 2002. Décret législatif No. 852 Journal officiel 110. Tome 355.
20. 2011. Décret législatif No. 644 Journal officiel 143. Tome 392.
21. Loi sur l'environnement, Décret No. 233, Journal officiel de la République du Salvador, Amérique centrale Tome No. 339, Numéro 79, San Salvador, 4 mai 1998. Au Ministère de l'environnement et des ressources naturelles du Salvador. Loi sur l'environnement réformée jusqu'à l'année 2012. http://www.marn.gob.sv/descarga/ley-del-medio-ambiente-2/?wpdmdl=14734&ind=0EOg3WiNhaO_2uTYSi85wVbKO-ghrxVet_ktMf5Rnc-G6Cx8SCp1l4Vix7uXe3pt (en espagnol).
22. Public Law 108-198, 31 décembre 2013.
23. Loi 34 de 1984.
24. Loi-cadre pour réglementer la réduction de la vulnérabilité, l'adaptation obligatoire face aux effets du changement climatique et l'atténuation des gaz à effet de serre, Décret No. 7-2013.
25. Loi forestière, Décret No. 101-96.
26. Le Moniteur, Décret Portant Sur la Gestion de l'Environnement et de Régulation de la Conduite des Citoyens. 26 janvier 2006. <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/hai65901.pdf>.
27. Bahamas Conservation and Protection of the Physical Landscape Act (Amendment) 2000.
28. Ministère de la Justice de la Jamaïque, Laws. 2017. <http://moj.gov.jm/laws> (en anglais).
29. Changement climatique et adaptabilité au Nicaragua, Résolution A. N. No. 003-2009. 17 juin 2009.
30. Loi générale sur l'environnement et les ressources naturelles, No. 217.
31. Société péruvienne de droit de l'environnement, Recueil législatif sur le changement climatique au Pérou. SPDA. 26 novembre 2014. <http://www.spda.org.pe/wpdf-file/compendio-cc-tomo-i-pdf> (en espagnol).
32. Island Planning Services, Third International Conference on Small Island Developing States (SIDS): St. Kitts and Nevis, 2014. <http://www.sids2014.org/content/documents/245SKN%20Final%20Draft%20National%20Report.pdf> (en anglais).
33. Island Planning Services, United Nations Conference on Sustainable Development (Rio+20) National Preparatory Process: St. Kitts and Nevis. Stocktaking Report, 2012.
34. Loi 47 de 1992.
35. Loi 10 de 1981.
36. Loi No. 8 de 1986 modifiée par la loi No. 32 de 1986 et la loi No. 25 de 1989.

37. Loi 31 de 2000.
38. Gouvernement du Suriname, "Legislation Suriname." Lexadin. 20 août 1996. <https://www.lexadin.nl/wlg/legis/nofr/oeur/lxwesur.htm> (en anglais).
39. "Suriname." Netherlands Commission for Environmental Assessment. 9 octobre 2013. <http://www.eia.nl/en/countries/sa/suriname/> (en anglais).
40. Loi organique sur l'environnement (Gazette officielle No. 31.004 du 16 juin 1976).
41. Loi sur la gestion intégrale des risques socio-naturels et technologiques (Gazette officielle No. 39 095 du 9 janvier 2009).
42. La dernière mise à jour de ces informations sur la législation date de novembre 2016.
43. Janil Gore-Francis, "Antigua and Barbuda." SIDS 2014 Preparatory Progress Report, 2013.
44. Gouvernement de la Barbade. Barbados National Assessment Report: For the Third International Conference on Small Island Developing States. Du 1 au 4 septembre 2014. http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/1054241Barbados_National_Assessment_Report_2014August%20edition-2.pdf (en anglais).
45. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada. Proposal for a National Energy Policy for Belize. Mars 2011. <http://www.oas.org/en/sedi/dsd/Energy/Doc/ProposalNationalEnergyPolicyforBelize.pdf> (en anglais).
46. The Caribbean Community Climate Change Center, A National Adaptation Strategy to Address Climate Change in the Agriculture Sector in Belize. GCCA Intra-ACP Programme, 2009.
47. Gouvernement du Canada, Intended Nationally Determined Contributions Submission to the UNFCCC. <http://www4.unfccc.int/submissions/INDC/Published%20Documents/Canada/1/INDC%20-%20Canada%20-%20English.pdf> (en anglais).
48. Gouvernement du Chili. Contribution décidée à l'échelle nationale (INDC) dans le cadre de la CCNUCC. (29 septembre 2015). <http://portal.mma.gob.cl/wp-content/uploads/2016/05/2015-INDC-web.pdf>.
49. Ministère de l'Environnement et du Développement durable de Colombie Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC). <http://www.minambiente.gov.co/index.php/component/content/article/476-plantilla-cambio-climatico-32#documentos>.
50. Décret présidentiel 298.
51. Résolution no. 70-2011 du Ministère de l'Environnement et de l'Énergie.
52. Dominica Low Carbon, Climate Resilience Development Strategy, 2012.
53. Gouvernement de l'Équateur. Contribution décidée à l'échelle nationale (INDC) dans le cadre de la CCNUCC.
54. State of West Virginia, et al. v. EPA (État de West Virginia et autres c/EPA), U.S. Court of Appeals for the D.C. Circuit, No. 16-1264.
55. Center for Climate and Energy Solutions, "State Legislation from Across the Country." <https://www.c2es.org/us-states-regions/key-legislation> (en anglais).
56. Gouvernement de Grenade, Intended Nationally Determined Contributions Submission to the UNFCCC.
57. Commissaire national aux droits de la personne, *Informe Especial sobre el Gorgojo Descortezador de Pino y Otras Graves Amenazas Ambientales a la Vida Digna de los Hondureños y Hondureñas*, 2016.
58. The National Climate Change Committee and the Environment, Science and Technology Commission of The Bahamas, National Climate Change Adaptation Policy.
59. Planning Institute of Jamaica. Review of Policy, Plans, Legislation and Regulations for Climate, 2012. http://www.pioj.gov.jm/Portals/0/Sustainable_Development/Final%20Review%20of%20Policy,%20Plans,%20Legislation%20&%20Regulations%20for%20Climate.pdf (en anglais).
60. Ministère de l'Agriculture et des Forêts *Plan de Adaptación a la variabilidad y el Cambio Climático en el Sector Agropecuario, Forestal y Pesca en Nicaragua*, 2012.
61. Gouvernement du Paraguay, "Segunda Comunicación Nacional ante la CMNUCC", 2011.
62. Plan de développement économique compatible avec le climat de la République dominicaine, 2015.
63. Décret No. 601-08.
64. Ministry of Public Works, Utilities, Energy and Housing, *National Energy Policy of St. Kitts and Nevis*, 2011. <http://www.oas.org/en/sedi/dsd/Energy/Doc/NationalEnergyPolicyStKittsandNevis.pdf> (en anglais).
65. St. Vincent and the Grenadines, Intended Nationally Determined Contributions Submission to the UNFCCC, 2015.
66. Rachel Cernansky, "Suriname Establishes Government Agency for Climate Adaptation: An Emerging Trend?", 2011.
67. Gouvernement du Venezuela. Contribution décidée à l'échelle nationale (INDC) dans le cadre de la CCNUCC.



OEA Plus de droits
pour plus de personnes

Organisation des États américains
17e rue et av. de la Constitution, NO
Washington, D.C., 20006-4499, États-Unis

Téléphone : + 1 (202) 370-5000 | Fax : + 1 (202) 458-3967

www.oas.org/fr



Secrétariat international de ParlAmericas
710 - 150 rue Wellington
Ottawa, Ontario, K1P 5A4 Canada

Téléphone : + 1 (613) 594-5222 | Fax : + 1 (613) 594-4766

www.parlamericas.org | info@parlamericas.org

